



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-seizième session

Genève, 14 et 15 décembre 2015

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2015

Logement et marché immobilier durables

Conclusions et recommandations de la Consultation d'experts de la CEE sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Note du secrétariat

Résumé

À sa soixante-cinquième session, tenue en octobre 2014, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a approuvé une proposition du Bureau du Comité visant à créer un groupe informel d'experts en vue d'élaborer des normes en matière de construction (ECE/HBP/2014/4).

En mars 2015, les secrétariats du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable ont procédé à une enquête auprès des États membres. Un rapport intitulé « Normes et règlements relatifs à la construction dans la région de la CEE » (note informelle 4) a été établi d'après les résultats de cette enquête, et les données ont été utilisées dans la Consultation d'experts sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments organisée par les secrétariats de ces deux comités et tenue les 20 et 21 avril 2015.

Dans le présent document sont exposées les conclusions de cette réunion de consultation d'experts ainsi que les recommandations concernant les activités futures du Comité du logement et de l'aménagement du territoire touchant les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments. La principale recommandation du groupe d'experts est d'établir une équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Le Comité est invité à approuver les recommandations de la réunion de consultation d'experts.



I. Introduction

1. Selon l'enquête intitulée « Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE » (ECE/HBP/2013/2), les principales difficultés rencontrées par les États membres sont les suivantes : utilisation inefficace de l'énergie dans le secteur résidentiel; accès limité à un logement abordable, de qualité et salubre sur le marché; absence de facilité d'accès pour les personnes handicapées et âgées en raison d'obstacles physiques; et exposition des immeubles d'habitation aux risques liés aux catastrophes naturelles et anthropiques, y compris les incidences des changements climatiques et des séismes.

2. S'inspirant des conclusions de cette étude et des débats de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions sur les priorités futures de ses travaux, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a élaboré la « Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 ». Cette stratégie a été adoptée par la Réunion ministérielle sur le logement et l'aménagement du territoire en octobre 2013¹.

3. Conformément à cette stratégie, le Comité organisera notamment ses activités en harmonisant les méthodes et les définitions aux niveaux régional et international, et appuiera l'élaboration d'une terminologie, de définitions et de normes communes. La stratégie mentionne en particulier (objectifs D et E) les normes relatives à des logements et services publics de base libres d'obstacle, de bonne qualité, salubres et sûrs. Une large application de ces normes dans la région de la CEE contribuerait à résoudre les principales difficultés en matière de logement.

4. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a approuvé, à sa soixante-cinquième session, tenue en octobre 2014, une proposition de son Bureau visant à établir un groupe informel d'experts chargé d'élaborer des normes relatives à la construction (ECE/HBP/2014/4)². Le Bureau a proposé les priorités thématiques suivantes pour les travaux du groupe d'experts : a) efficacité énergétique des bâtiments, notamment fabrication de matériaux de construction et normes de performance énergétique; b) responsabilité sociale du secteur privé en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion du risque; c) règlements de construction pour des logements salubres et libres d'obstacle; et d) enregistrement des biens fonciers et villes intelligentes.

5. En mars 2015, les secrétariats du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable ont mené auprès des États membres une enquête sur la première priorité proposée, à savoir l'efficacité énergétique des bâtiments. Un rapport intitulé « Normes et règlements relatifs à la construction dans la région de la CEE » (note informelle 4), a ensuite été établi d'après les résultats de cette enquête. Les données du rapport sur les résultats de l'enquête ont été utilisés dans les débats de la Consultation d'experts sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments organisée par les secrétariats des deux comités susmentionnés tenue les 20 et 21 avril 2015³.

6. Dans le présent document sont exposées les conclusions de la réunion de consultation d'experts et des recommandations concernant les activités futures du Comité touchant les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

¹ <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/Publications/sust.hsng.strategy.pdf>.

² [http://www.unece.org/index.php?id=35435#/#/](http://www.unece.org/index.php?id=35435#/).

³ [http://www.unece.org/housing/expertconsultation_ee1.html#/#/](http://www.unece.org/housing/expertconsultation_ee1.html#/).

II. Résumé des débats et conclusions de la Consultation d'experts sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments

7. La Consultation d'experts poursuivait les objectifs suivants :

- Améliorer la compréhension des activités internationales actuelles et des besoins des gouvernements et des intervenants en matière de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments;
- Débattre des principales priorités des États membres de la CEE et des principales parties prenantes en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments; et
- Formuler d'autres étapes possibles des travaux de la CEE concernant les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

8. Le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Christian Friis Bach, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a souligné l'importance stratégique qu'il y avait pour la CEE à œuvrer dans le domaine des normes. Les directeurs de trois divisions de la CEE – la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, le Comité de l'énergie durable et la Division du commerce et de la coopération économique – ont mis au courant les participants à la réunion des activités pertinentes concernant les normes dans leurs divisions respectives.

9. La réunion d'experts comprenait une table ronde axée sur les cadres existants et sur les possibilités d'établir des instruments normatifs en matière de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les experts suivants ont présenté des exposés : Tim Farrell (Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique, Président du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques), Marc LaFrance (Agence internationale de l'énergie), Dan Staniaszek (Buildings Performance Institute Europe), Anna Rossi (Organisation internationale de normalisation) et Panama Bartholomy (Investor Confidence Project Europe).

10. La conclusion générale de la table ronde a été que plusieurs organisations très respectées menaient au niveau international une multitude d'activités liées à l'efficacité énergétique, aux normes et aux bâtiments. Par exemple, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) développait et suivait avec succès depuis plusieurs années la prise en compte de l'efficacité énergétique dans les normes de construction. Mieux coordonner les efforts entre les organismes s'occupant de normalisation, les pays, les organisations internationales et le secteur privé pouvait bénéficier à tous et aider à déterminer quels travaux étaient nécessaires pour combler les lacunes. Les participants à la table ronde ont recommandé que les informations soient diffusées avec diligence aux États membres ainsi qu'aux organisations et experts compétents.

11. Par ailleurs, M^{me} Doris Andoni (Albanie) a rapporté les résultats préliminaires de l'enquête sur les normes relatives à la construction⁴. Selon les résultats de l'enquête, dans ses activités concernant les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la CEE devrait s'attacher à :

- Recenser les normes existantes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments;

⁴ Le rapport complet de l'enquête peut être téléchargé à l'adresse électronique suivante : <http://www.unece.org/housing/publications.html>.

- Élaborer des directives fondées sur les bonnes pratiques en matière d'inspection et d'application de la réglementation;
- Créer une base de données et un réseau d'experts; et
- Établir des partenariats avec divers organismes internationaux et organisations professionnelles.

13. Selon les personnes ayant répondu à l'enquête, le thème auquel il convient d'accorder la plus haute priorité est le rendement thermique des bâtiments et des éléments de construction, en particulier en ce qui concerne les bâtiments existants, suivi par celui des matériaux de construction économes en énergie et celui des normes minimales d'habitabilité pour une vie salubre et sûre.

14. Les participants à la réunion du groupe d'experts ont formulé les conclusions suivantes. Les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments sont très importantes et peuvent avoir une forte incidence sur l'efficacité énergétique globale de la région de la CEE. Cependant, les normes ne sont pas le seul instrument dont disposent les pays pour améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

15. Les normes sont plus efficaces lorsqu'elles sont appliquées dans le cadre d'un ensemble d'instruments et de mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments, notamment le recensement et la diffusion des bonnes pratiques.

16. Les participants à la réunion ont recommandé au Comité du logement et de l'aménagement du territoire ainsi qu'au Comité de l'énergie durable et à son groupe d'experts sur l'efficacité énergétique de créer une équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments à laquelle participeraient des experts des comités et du groupe susmentionnés de manière à garantir une vision intersectorielle et interdivisionnelle intégrée du traitement des règles en matière d'efficacité énergétique et des normes de construction.

17. Il a été proposé que la future équipe spéciale mène les activités suivantes :

- Recensement des normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments et réalisation d'analyses des lacunes;
- Création de supports d'orientation;
- Promotion de partenariats;
- Mise en place d'un réseau d'experts;
- Élaboration et organisation de programmes de formation; et
- Établissement de monographies nationales et régionales sur les normes de construction.

18. Les priorités thématiques des activités de l'équipe spéciale pourraient être les suivantes :

- Performance thermique des bâtiments et des éléments de construction, en particulier des bâtiments existants;
- Matériaux de construction énergétiquement efficaces; et
- Normes minimales d'habitabilité pour une vie salubre et sûre en ce qui concerne l'efficacité énergétique.

19. Le Comité est invité à examiner et à approuver la proposition d'établir une équipe spéciale sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.